

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande de dérogation mineure relativement aux dimensions minimales d'une cour anglaise sur la propriété située aux 7707-7709, 16^e Avenue, et ce, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement* (RCA02-14006).

Cette dérogation permettrait de régulariser la construction d'une cour anglaise d'une largeur de moins de 1,5 m, et ce, malgré l'article 389 du *Règlement de zonage de l'arrondissement* (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le mardi 3 octobre 2023, à 18 h 30, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.

Fait à Montréal, le 18 septembre 2023

La secrétaire d'arrondissement, Lyne Deslauriers